

Hécatombe de volailles gersoises suite au virus H5N8

Ce sont environ 90 000 volailles qui ont été touchées par le virus



Hécatombe de volailles gersoises suite au virus H5N8

C'est une véritable hécatombe qui s'abat sur les élevages de volailles gersoises (canards et poulets) suite à la propagation du virus H5N8. Le ministère de l'agriculture donne le détail de cette épizootie sur le Gers qui est le plus touché et sur les autres départements.

Détails des 16 foyers gersoises atteints ce jour 20 décembre

Le 19 décembre 2016, un foyer a été détecté à Bernede dans une exploitation de 1 144 canards.

Le 16 décembre 2016, un foyer a été détecté à Tillac dans une exploitation de 7 000 canards.

Le 16 décembre 2016, un foyer a été détecté à Monlezun d'Armagnac dans une exploitation de 900 canards.

Le 16 décembre 2016, un foyer a été détecté à Saint Médard dans une exploitation de 2 000 volailles.

Le 15 décembre 2016, un foyer a été détecté à Laujuzan dans une exploitation de 7000 canards.

Le 13 décembre 2016, un foyer a été détecté à Mauléon d'Armagnac dans une exploitation de 650 canards.

Le 13 décembre 2016, un foyer a été détecté à Mansempuy dans une exploitation de canards.

Le 11 décembre 2016, un foyer a été détecté à Avéron-Bergelle dans une exploitation de 800 canards.

Le 11 décembre 2016, un second foyer a été détecté à Segos dans une exploitation de 8 800 poulets et 3 000 canards.

Le 11 décembre 2016, un foyer a été détecté à Eauze dans une exploitation de 900 canards.

Le 10 décembre 2016, un foyer a été détecté à Caupenne d'Armagnac dans une exploitation de 19 000 canards.

Le 8 décembre, un foyer a été détecté à Segos dans une exploitation de 1 200 canards.

Le 8 décembre 2016, un foyer a été détecté à Ricourt dans une exploitation de 7 600 canards et 17 600 poulets.

Le 2 décembre 2016, des foyers en lien épidémiologique avec le foyer du Tarn (du 1er décembre) ont été détectés dans les communes de : Monlezun, dans un élevage de 15 600 canards, Eauze dans un élevage de 1 640 canards et Beaumont sur l'Osse dans un élevage de 690 canards.

Les autres départements touchés sont les Landes (3 foyers), le Tarn (7 foyers), Lot-et-Garonne(5 foyers), Hautes-Pyrénées (1 foyer), Pyrénées-Atlantiques (2 foyers), Aveyron (1 foyer).

Rappel du ministère de l'agriculture

Suite à la détection de nouveaux foyers d'Influenza aviaire H5N8 en France, des mesures de gestion et de protection prévues par la réglementation ont été mises en place pour les élevages ainsi que pour la faune sauvage.

Ces premiers cas en France rappelle à tous les acteurs - éleveurs, chasseurs, propriétaires particuliers de basse-cours et autres détenteurs d'oiseaux... - combien il est important de respecter scrupuleusement ces mesures afin d'éviter la propagation de ce virus.